



8177 - Celui qui regarde dans le Coran sans remuer ses lèvres sera-t-il récompensé pour cela ?

question

Certaines personnes prennent le Coran et y regardent sans remuer leurs lèvres... Peut-on dire dans ce cas qu'elles récitent le Coran ? Faut-il qu'elles lisent de façon audible pour mériter la récompense qui accompagne la lecture du Coran ? Est-on récompensé pour avoir regardé le Coran ? Dites-nous ce qu'il en est. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Rien n'empêche de regarder dans le Coran sans le lire et y réfléchir pour en comprendre le sens. Mais on n'est considéré comme lecteur pouvant obtenir la récompense de la lecture que si l'on prononce les mots du Coran, même si ce n'est pas assez fort pour être entendu par les voisins, compte tenu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) **lisez le Coran car au jour de la Résurrection, il intercédera au profit de ses compagnons** (rapporté par Mouslim). Par **compagnons**, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) entend, d'après l'explication fournie par d'autres hadith, ceux qui en appliquent les enseignements. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit également : **quiconque lit une lettre du Coran recueillera un bienfait multiplié par dix.** (cité par at-Tirmidhi et par ad-Darami grâce à une chaîne authentique). Or on n'est considéré comme lecteur que si l'on prononce les mots. C'est Allah qui est le garant de l'assistance.